

Communiqué de la *Caisse d'Assurance Maladie* de Seine-et-Marne

Modification des horaires d'ouverture au public de la *Caisse d'Assurance Maladie*

La *Caisse d'Assurance Maladie* de Seine-et-Marne a modifié ses horaires d'ouverture au public le 3^{ème} jeudi de chaque mois. Ce jour là, ses points d'accueil ouvrent à 10h.

La liste des agences d'accueil de la Cpam, ainsi que leurs jours et heures d'ouverture au public sont consultables sur www.ameli.fr

Vous pouvez obtenir communication de ce texte sous forme électronique sur simple demande par mail à :
communication@cpam-melun.enamts.fr